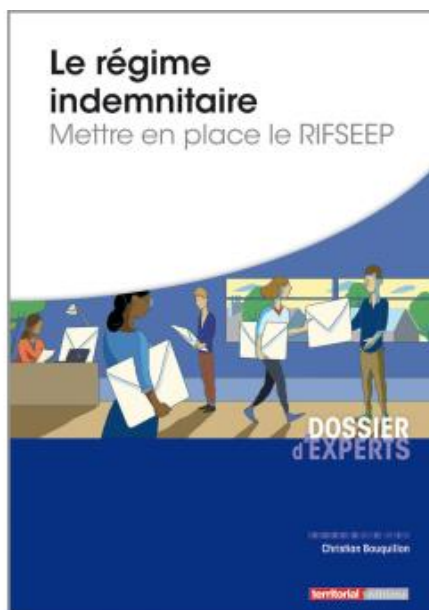


Le régime indemnitaire



Editeur:	Territorial
ISBN:	2818611830
Date de parution:	05/05/2017
Catégorie:	Droit
Auteur:	Christian Bouquillon
Nombre de pages:	106
Collection:	Dossier D'experts, numéro 817

[Le régime indemnitaire.pdf](#)

[Le régime indemnitaire.epub](#)

Cet ouvrage est construit comme un guide pratique destiné à accompagner les directeurs des ressources humaines dans la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire. Il présente tout d'abord la philosophie de l'attribution de primes, son évolution au fil des années et des réformes, afin que chacun puisse s'approprier les éléments nouveaux qui viennent compléter le régime indemnitaire jusqu'à sa configuration actuelle. Il expose les pistes à suivre et les écueils à éviter et donne des éléments permettant aux DRH de prendre les décisions les plus appropriées. Il développe ensuite les étapes importantes de la mise en oeuvre d'un nouveau régime indemnitaire. Il propose des modèles de régime indemnitaire tels qu'ils sont ou pourraient être mis en application, dans le respect de la législation et de la réglementation. L'ouvrage d'adresse aux directeurs des ressources humaines, aux directeurs généraux des services, aux maires et présidents de collectivité qui ont à mettre en oeuvre un tel régime indemnitaire. Il vise également les représentants du personnel au sein du comité technique, qui ont un rôle à assurer et un avis à exprimer. Guider, orienter, aider à élaborer un régime indemnitaire en prenant en considération tous les intervenants, tous les aspects techniques et réglementaires, tels sont les objectifs de cet ouvrage.

Nous vous proposons une intervention en trois étapes principales : Le Régime Indemnitaire LE REGIME INDEMNITAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Les principes d attribution du régime indemnitaire vous ont été présentés par circulaire du centre de gestion n 19 en Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de. L'essentiel Si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au MENESR Réunion des DRH – 2 avril 2015 Le régime indemnitaire doit également avoir un niveau et des possibilités de modulation suffisamment incitatives pour encourager la contribution individuelle. de quoi parle-t-on quand on évoque le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des.

GÉNÉRALITÉS : Intégration directe : publication du décret fixant le régime indemnitaire. I.

La rémunération des agents publics comprend des primes et indemnités qui constituent le 'régime indemnitaire'. Le CDG vous accompagne dans l'analyse, la mise en conformité et l'évolution de votre régime indemnitaire. Le dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle peut s'ajouter.) Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : UNE USINE A GAZ . différences dans le régime indemnitaire dont ils bénéficient, fondées : - sur des différences dans les conditions d'exercice de leur fonction. Le régime indemnitaire des agents publics est ainsi défini, dans une réponse ministérielle de 2012 : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a vocation à devenir le nouvel outil indemnitaire ... Le maintien du régime indemnitaire au profit de l'agent territorial placé en congé de maladie n'est prévu ni par l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier. Rappel de la réglementation sur le régime indemnitaire Les éléments de la rémunération Quelques facteurs qui conditionnent les choix en Chaque collectivité doit fixer par une délibération, le régime indemnitaire applicable à ses fonctionnaires territoriaux (titulaires et stagiaires). Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, Ce régime indemnitaire est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Définition Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre de ses fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Le régime indemnitaire doit également présenter un niveau et des possibilités de modulation suffisamment incitatives pour encourager l'investissement. Refonte le 12 mars 2015.